

46330 Code INSEE	SYNDICAT MIXTE DORDOGNE MOYENNE CERE AVAL BUDGET SYNDICAT MIXTE	2025
AR Prefecture 046-200092138-20260225-2026022504-DE Reçu le 02/03/2026		
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025		

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le Comité syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de membres exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	222 086,48
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	957 727.37
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 179 813.85
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-106 221.10
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-229 941.91
Besoin de financement F. = D. + E.	336 163.01
AFFECTATION =C. = G. + H.	1 179 813.85
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	336 163.01
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	843 650.84
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

- (1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le PRESIDENT, compte tenu de la transmission , le et de la publication le

A , le

La Comptable

